



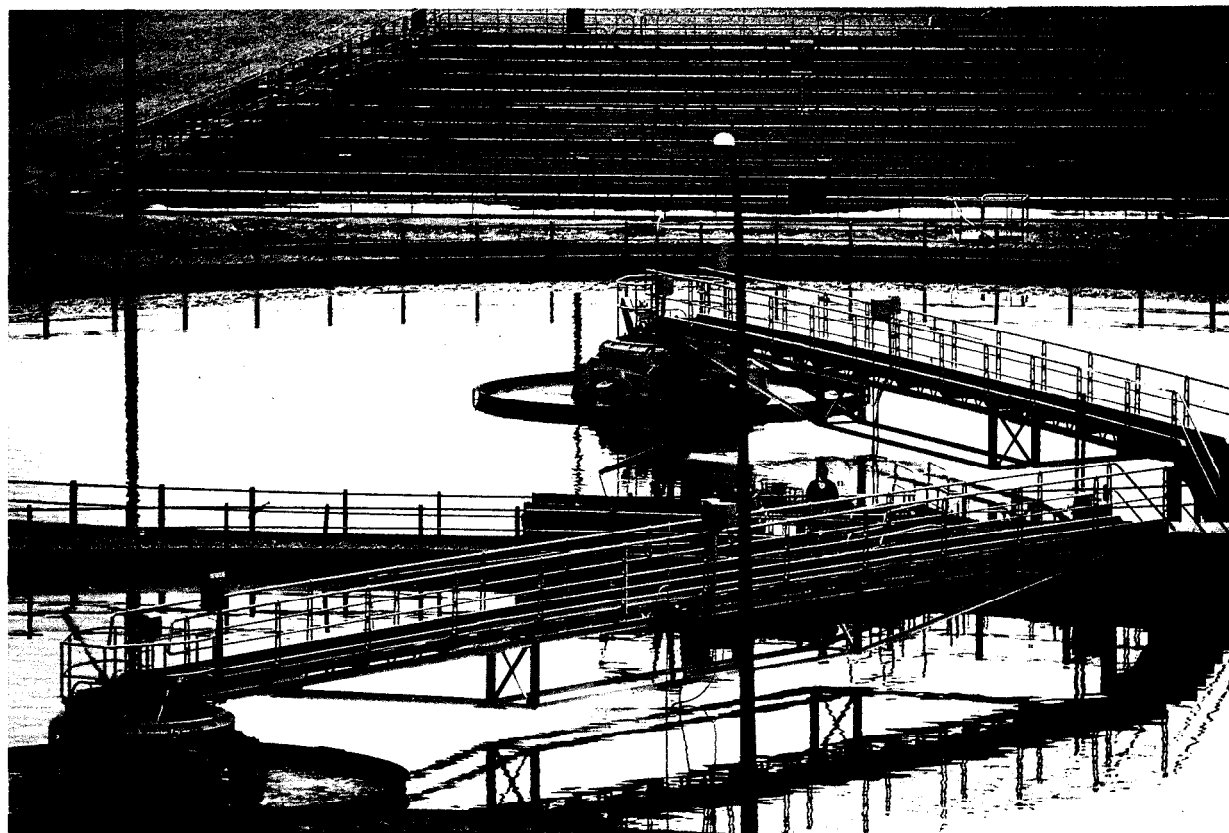
18471 RM

Agence de l'eau
Seine-Normandie

Assainissement des collectivités locales en France

**Etat de l'équipement
et des financements**

Données 1992/1993



Avril 1994



n° 18471

AVERTISSEMENT

La présente synthèse réalisée par la Direction de **l'Eau** du Ministère de **l'Environnement**, est publiée dans le cadre de la campagne d'information conjointe du Ministère des Affaires Sociales, de la **Santé** et de la Ville et du Ministère de **l'Environnement** sur la surveillance et la protection de la qualité des eaux de baignade.

Cette synthèse, qui concerne l'état de l'assainissement des collectivités locales françaises complète en effet les informations émanant du Ministère chargé de la Santé en matière de qualité des eaux de baignade.

Ce document actualise le document publié en juin 1993

Il a été réactualisé par MM. Philippe GAYET et Gérard KUSTER, avec l'aide de M. Christophe LE JALLÉ
sous la responsabilité de M. Philippe GUETTIER - Direction de **l'Eau** du **Ministère de l'Environnement**-
avec le concours des AGENCES DE L'EAU.



AVANT-PROPOS

Depuis 1982, le ministère de l'environnement élabore et diffuse chaque année l'état de l'assainissement des collectivités locales.

Ce document a fait l'objet d'une évolution constante afin de mieux cerner le domaine et de donner à l'ensemble des acteurs concernés des éléments d'appréciation des efforts engagés. En dehors des données concernant l'assainissement des communes rurales, issues des inventaires sur l'eau potable et l'assainissement réalisés par le ministère de l'agriculture et de la forêt dans le cadre du FNDAE, et de celles données par le ministère chargé de la santé pour l'état de l'assainissement autonome, toutes les informations fournies ont pour origine les agences de l'eau et leurs données financières (primes et redevances). Ces données ont permis d'effectuer de bonnes comparaisons dans le temps et dans l'espace.

Les évolutions importantes qui intéressent le secteur de l'assainissement actuellement vont conduire à réviser et à compléter le mode d'évaluation de l'état de l'assainissement.

Tout d'abord, les différentes directives européennes (**n° 86/278** du 12 juin 1986 relative à la valorisation agricole des boues d'épuration, **n° 91/ 271** du 21 mai 1991 relative aux eaux résiduaires urbaines, **n° 91/692/CEE** du 23 décembre 1991 relative à la présentation des rapports par les Etats-membres à la Commission de l'Union Européenne) amènent les Etats de l'Union à fournir périodiquement des informations sur l'application de ces textes.

Des indicateurs particuliers ont été élaborés au niveau communautaire pour ce faire ; le document "état de l'assainissement français 1995" intégrera donc cette nouvelle approche fondée sur la conformité ou la non conformité à ces directives ; ceci permettra par ailleurs une meilleure comparaison des informations fournies par ces différents Etats.

Ces éléments nouveaux ne remettront pas en cause l'approche française qui donne des éléments spécifiques notamment sur l'efficacité de la collecte des eaux urbaines résiduaires ; il est néanmoins nécessaire de parfaire les indicateurs utilisés actuellement ; la France soutient d'ailleurs cette démarche auprès de la Commission de l'union Européenne et souhaite que celle-ci soit prise en compte également pour l'appréciation de l'application des ~~différentes~~ directives concernées.

Par ailleurs, la mise en place progressive de banques nationales de données sur l'eau va permettre d'améliorer la gestion des différentes informations concernant l'assainissement et d'assurer une diffusion plus facile et plus adaptée aux divers publics.

Enfin, la France souhaite que la transparence devienne la règle générale dans ce secteur au niveau européen ; elle a elle-même intégré depuis plus de 10 ans pleinement dans sa politique un volet concernant l'information sur l'état de l'assainissement ; elle accentuera rapidement celui-ci de façon à permettre une évaluation précise des investissements importants réalisés par les collectivités locales pour respecter les contraintes européennes grâce à des aides renforcées, fournies en particulier par les agences de l'eau.

SOMMAIRE

	page
INTRODUCTION	13
DEFINITION DES INDICATEURS DE POLLUTION	15
1^{ère} partie : SITUATION GLOBALE DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE	17
1. ETAT DE L'EQUIPEMENT EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	19
<u>A - LES DONNEES PHYSIQUES</u>	
<u>a - Bilan global</u>	
a1 - La pollution par les matières oxydables	
a2 - La pollution par les matières en suspension	22
a3 - La pollution par les matières azotées	25
a4 - La pollution par les matières phosphorées	26
b - Taux de dépollution par bassin	27
c - Evolution du Darc national de stations d'épuration	28
d - Etat de l'assainissement par département	30
e - Taux de dépollution des communes francaises de plus de 30 000 EH	31
f - Etat de l'assainissement des communes francaises de plus de 30 000 EH à faible taux de dépollution	43
<u>B - LES INVESTISSEMENTS MIS EN JEU PAR LES COLLECTIVITES LOCALES ET LES AIDES DES AGENCES DE L'EAU</u>	49
a - Contexte économique général	
b - Les aides des agences de l'eau	
II. ETAT DE L'EQUIPEMENT EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME	51
<u>A - ORIGINE DES INFORMATIONS STATISTIQUES</u>	
<u>B - LES RESULTATS</u>	

2ème partie : SITUATION EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES LITTORALES ET DES COMMUNES RURALES

1. ETAT DE L'EQUIPEMENT EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES COMMUNES LITTORALES

A - DONNEES PHYSIQUES

a - Bilan global

b - Données par Agence

c - Liste des points noirs restant sur le littoral

B - LES INVESTISSEMENTS MIS EN JEU PAR LES COLLECTIVITES DU LITTORAL SUSCEPTIBLES D'ETRE AIDEES PAR LES AGENCES DE L'EAU

C - LES OPERATIONS IMPORTANTES LANCEES ET FINANCEES PAR LES AGENCES DE L'EAU

II. ETAT DE L'EQUIPEMENT EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES COMMUNES RURALES

A - LES DONNEES PHYSIQUES

B - LES INVESTISSEMENTS MIS EN JEU POUR LES COLLECTIVITES LOCALES RURALES

a - Les données

b - De nouvelles orientations pour le FNDAE

	page
3ème partie : LES PROBLEMES ACTUELS DE L'ASSAINISSEMENT	75
1. PROBLEMES ACTUÉLS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	77
<u>A - PROBLEMES GENERAUX</u>	
<u>a - La collecte des eaux usées</u>	
<u>b - L'épuration</u>	
<u>B - PROBLEMES PARTICULIERS</u>	78
<u>a - La pollution par temps de pluie</u>	
<u>b - Les pollutions spécifiques</u>	79
II PROBLEMES ACTUELS DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME	83
RESUME ET CONCLUSIONS	85
BIBLIOGRAPHIE	87

INTRODUCTION

L'eau est une véritable richesse, à la fois précieuse, fragile et **limitée** qui doit faire l'objet d'une gestion cohérente et rationnelle.

Indispensable à la vie et à toute activité économique, l'eau est utilisée pour des usages multiples ; qu'ils soient domestiques, industriels ou agricoles, ils requièrent tous en abondance une eau de qualité.

Mais à travers ces diverses utilisations, cette eau va perdre sa qualité naturelle, générant ainsi la production de rejets **d'effluents** fortement pollués. Ces derniers restitués à l'état brut au milieu naturel peuvent engendrer à plus ou moins long terme des conséquences graves, tant pour la santé et l'hygiène publique que pour l'environnement et avoir des répercussions économiques non négligeables.

Parmi l'ensemble des pollueurs potentiels, les collectivités locales produisent une quantité de pollution importante qui doit être collectée et traitée avant rejet dans le milieu naturel.

En fait, ces collectivités sont confrontées à trois types de pollution :

- la pollution traditionnelle des eaux usées domestiques ;
- la pollution apportée pendant les épisodes pluvieux ;
- la pollution de certaines "industries raccordées".

Pour apporter des solutions à ces problèmes, deux approches bien distinctes de collecte et de traitement des eaux usées peuvent être retenues :

- une approche collective - l'assainissement collectif - avec collecte par réseaux et traitement sur station d'épuration pour les zones où l'habitat est aggloméré ;
- une approche autonome - l'assainissement autonome - avec collecte et traitement au niveau d'une habitation ou d'un groupement d'habitations dans les zones à habitat dispersé.

Le présent rapport a pour objectif de dresser un bilan de la situation globale de l'assainissement des collectivités locales en France métropolitaine aussi bien en matière de données physiques que financières.

Pour plus d'informations, on se réfèrera aux documents mentionnés dans la bibliographie présentée à la fin de ce rapport.

*

*

RESUME ET CONCLUSION

Depuis vingt ans, d'importants efforts ont été consentis en France pour améliorer la situation de l'assainissement des **collectivités** locales (collecte et traitement des eaux usées urbaines). Cependant, du point de vue de la lutte contre la pollution, cette situation n'est pas satisfaisante, même si une évolution favorable est à noter ces dernières années. En effet, il est constaté dans de nombreux cas une dégradation de la qualité des eaux réceptrices et du milieu en général, en permanence ou périodiquement en fonction entre autres de conditions météorologiques défavorables. Cette dégradation limite fortement les usages possibles de ces eaux (activités récréatives, fabrication d'eau potable, pisciculture..).

Ainsi, alors que les objectifs fixés, en fonction de l'usage des cours d'eau, admettent pour plus de la moitié d'entre eux une qualité médiocre ou passable, ces objectifs ne sont respectés que dans une proportion de 40 % en moyenne. D'après les estimations faites à partir des données fournies par les agences de l'eau pour 1992 et 1993, le bilan suivant peut être avancé dans les zones où la population est agglomérée et où l'assainissement est de type collectif :

a) l'équipement en stations d'épuration couvre 96% des besoins, ce qui est important mais une sur-capacité est nécessaire pour absorber la pollution par temps de pluie;

b) le rendement global de ces stations atteint à peine 70 % et concerne essentiellement les matières oxydables et en suspension, la pollution azotée et **phosphorée** n'étant traitée que très partiellement ;

c) environ 62% seulement de la pollution totale émise en 1992 est raccordée à une station d'épuration car les réseaux de collecte ne sont pas assez développés, ou ne sont pas raccordés aux stations, les raccordements des usagers sont insuffisants et bon nombre de réseaux vétustes ne jouent pas leur rôle de collecteurs, **malgré** les travaux réalisés chaque année ; une évolution favorable est néanmoins à noter à ce sujet depuis plusieurs années (51% en 1988).

d) ceci conduit à des taux de dépollution nationaux de 42 % sur la base des matières oxydables, et de 48 % sur celle des matières en suspension. Ce **chiffre** est à rapprocher du taux optimal à atteindre de 65 % (et non de 100 % contrairement à l'idée généralement reçue : taux de collecte optimal 80 % X rendement optimal 80 %).

	Tx dépol MO	Tx dépol MES	Tx dépol MA *	Tx dépol MP *	Tx coll MO	Rendmt MO
France entière 1992	42 %	47 %	22 %	env 20 %	51 %	69 %
Objectifs horizon 2000	65 %	65 %	65 % ***	65 % **	80 %	80 %

Tx dépol = taux de **dépollution**, **T coll** = taux de collecte, **Rendmt** = rendement.
* MA : matières azotées, MP : matières phosphorées
** dans les zones sensibles

Tableau n°17 : Situation 1992 et objectifs 2000
en matière d'assainissement

Les objectifs 2000 fixés par M. **BARNIER**, ministre de l'**Environnement**, sont cohérents avec les exigences à court et moyen termes de la Directive Européenne du 21 Mai 1991 relative aux eaux résiduaires urbaines.

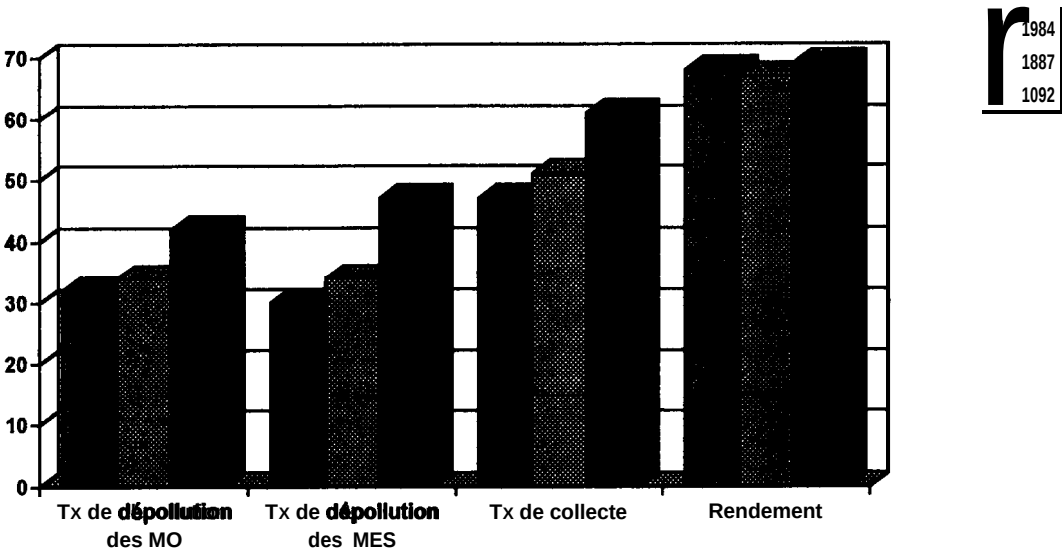


Figure n°88 : Evolution des principaux taux de l'assainissement entre 1984 et 1992.
(Exprimés en pourcentage)

Il faut noter une évolution favorable du taux de dépollution ces dernières années grâce aux efforts de collecte, à la mise en service de stations d'épuration importantes et à la multiplication de petites stations.

e) la gestion de l'assainissement par temps de pluie est faite de façon non rationnelle et leur traitement reste exceptionnel.

Une des origines de cette situation réside pour une part dans l'insuffisance relative des investissements réalisés par les collectivités locales dans ce domaine ; en effet, l'abandon des subventions spécifiques de l'état qui leur a donné la responsabilité de la programmation des travaux correspondants ainsi que le blocage du prix de l'eau, ont conduit à un ralentissement considérable de ceux-ci entre 1980 et 1985 ; depuis 1992, les agences de l'eau ont fortement augmenté leurs aides à l'assainissement (doublement de leurs ~~Viennes~~ programmes d'intervention par rapport aux programmes précédents), cet effort étant propre à faire redémarrer les investissements dans les prochaines années. Les premières estimations réalisées sur 1992-1993 confirment pleinement cette tendance.

Dans les zones où l'habitat est dispersé et où l'assainissement est à la charge des particuliers (assainissement autonome), à peine la moitié de la population concernée est équipée de façon correcte (**chiffre** 1987).

L'ensemble du constat ci-dessus est globalement applicable à l'ensemble des collectivités locales françaises et concerne notamment les communes rurales et les communes littorales ; pour ces dernières il est à noter qu'elles ont réalisé des efforts pour limiter les rejets en mer de matières en suspension.

En conclusion, des efforts sont encore nécessaires pour améliorer la collecte des eaux usées, l'efficacité de l'épuration avec notamment la mise en place de filières adaptées au traitement des pollutions azotées **et/ou** phosphorées. Par ailleurs des solutions techniques devront être trouvées dans de nombreux cas afin de limiter l'impact des pollutions microbiennes, de gérer au mieux les boues d'épuration produites et de limiter les nuisances liées aux stations d'épuration.

Enfin deux autres défis de taille subsistent, il s'agit de l'assainissement par temps de pluie et de l'assainissement autonome.

Les nouvelles contraintes réglementaires (loi sur l'eau du 3 janvier 1992, directive européenne du 21 mai 1991), les nouvelles aides financières des agences de l'eau et la prise de conscience des différents acteurs concernés constituent les bases indispensables à une évolution favorable de l'assainissement.